atip

Programme d'activités

2018

AGENCE
TERRITORIALE
INGÉNIERIE
PUBLIQUE

L'ATIP, à la rencontre des territoires

L'ATIP entre en 2018 dans sa 3ième année au service des collectivités du Bas-Rhin. Elle rassemble autour d'elle 533 membres dont 490 communes, 16 communautés de communes, 1 communauté d'agglomération et le Département. L'ATIP est une ingénierie publique mutualisée, née de la volonté de placer la solidarité au centre des relations entre les territoires.

Grâce à cette alliance des territoires, l'ATIP met en place de nouveaux projets afin de rendre le meilleur service à ses membres. En 2017, elle a démarré avec l'envoi semestriel aux communes de la liste des produits de la taxe d'aménagement. Elle a poursuivi avec la publication trimestrielle de la veille juridique et technique en urbanisme et aménagement, et de fiches techniques en ADS. En 2018, l'ATIP continue sur sa lancée. Elle inaugure une nouvelle mission, la formation des élus locaux ; elle poursuit la modernisation informatique de la mission paie-GLE ; elle valorise les données issues de l'instruction du droit des sols ; elle prépare les échéances fixées pour la dématérialisation des procédures ; elle ouvre son site web !

L'ATIP n'en oublie pas pour autant de structurer et consolider le fonctionnement de ses missions historiques, l'application du droit des sols et l'accompagnement technique, menées par presque 70 agents sur les 4 sites en territoire : Haguenau, Saverne, Molsheim et Obernai. Elle engage notamment une démarche qualité sur la mission d'accompagnement technique en urbanisme et aménagement.

Enfin, 2018 sera une année dédiée aux rencontres. En effet, début avril sont organisées les 3 rencontres de l'ATIP en territoires afin d'échanger sur le rôle de l'Architecte des Bâtiments de France et sur les besoins d'ingénierie des collectivités. L'ATIP se veut résolument à l'écoute de ses membres pour anticiper leurs attentes et y répondre de manière coordonnée avec ses partenaires du réseau d'ingénierie du Bas-Rhin.

Communes membres de l'ATIP

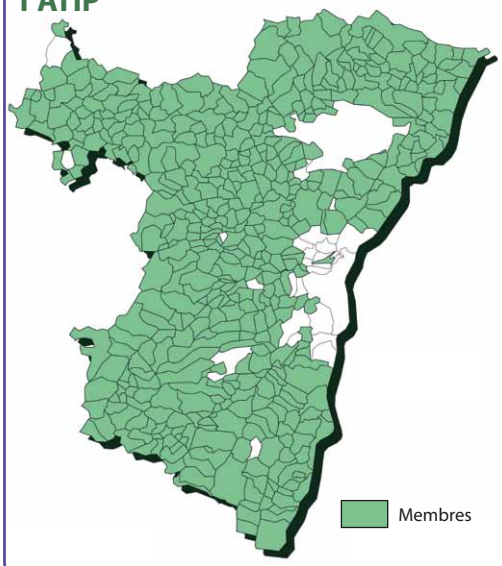

Communautés de communes et d'agglomération membres de l'ATIP

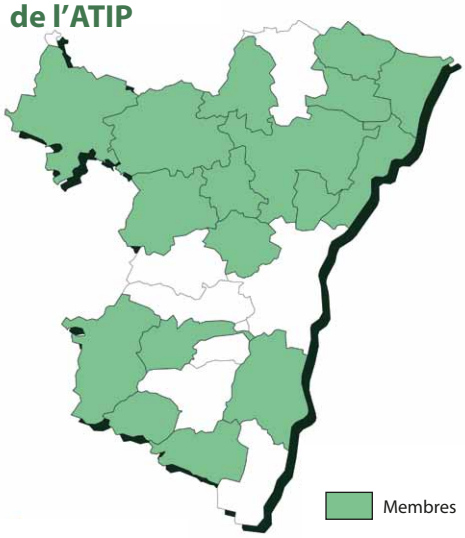

La formation

La formation des élus et des techniciens des collectivités constitue une nouvelle mission pour l'ATIP. 13 sessions sont programmées en 2018 autour de 5 thématiques portant sur l'urbanisme et l'aménagement. Elles se dérouleront pour partie en territoires.

Elles sont conçues de manière à dispenser aux élus et aux agents les connaissances de base qui leur permettront de mieux connaître leur rôle et leur champ d'intervention. Elles leur donneront également des clés pour appréhender les enjeux et les jeux d'acteurs. Ancrées dans les réalités des territoires, ces formations aborderont les modalités concrètes d'actions et seront illustrées d'exemples et de retours d'expériences.

Des formations « sur mesure » pourront être conçues et délivrées à la demande, pour un groupe d'élus prédéterminé, sur une thématique répondant spécifiquement aux besoins et aux projets du territoire.

Pour faciliter les démarches administratives des élus locaux, l'ATIP prend en charge la gestion des demandes au droit individuel de formation des élus.

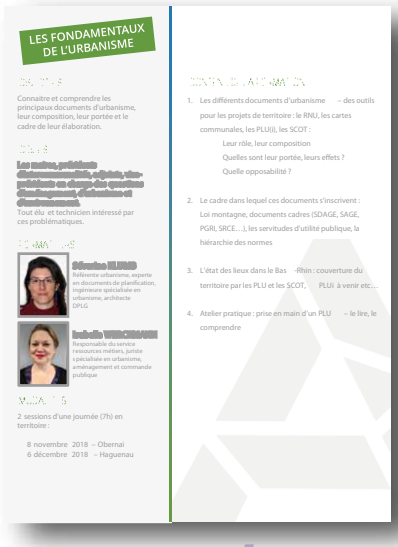

« Loi sur l'eau ... »

« LES FONDAMMENTAUX EN URBANISME »

« Le Maire et l'ADS »

« Les outils de l'aménagement »

« L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE »

L'instruction du droit des sols

L'ATIP poursuit son objectif d'amélioration du service au travers des chantiers suivants:

-Le calage des portefeuilles de communes affectées aux binômes d'instruction, afin d'équilibrer les charges de travail ;
-La mise à jour et l'harmonisation des modèles du logiciel Cart@DS ;
-La création de fiches outils à destination des communes et des administrés afin de faciliter l'accueil en mairie et le dépôt des dossiers de demandes d'autorisations ;
-La poursuite de la démarche de consultation dématérialisée, gage de fluidité, de gain de temps et de fiabilité.

La campagne intense de 2017 de formation des agents communaux au logiciel d'instruction Cart@ds couplé au système d'information géographique Intr@géo de l'ATIP, se poursuivra en 2018.

Pour répondre aux exigences réglementaires, un travail est engagé pour permettre la saisine par voie électronique à savoir la possibilité de déposer les demandes d'urbanisme par voie dématérialisée à compter de novembre 2018.

Enfin, après une phase de consolidation des données issues du logiciel d'instruction, l'ATIP valorisera ces dernières en développant des outils de suivi dynamiques des évolutions territoriales, en mettant à disposition des données sur la construction neuve et des rapports relatifs à l'activité ADS.

Secteurs ADS	Nb total de dossiers prévisions 2018	Communes ADS
Antenne ADS Molsheim	4941	70
Territoire NORD	8054	138
Territoire OUEST	4996	151
Territoire SUD	5391	94
TOTAL prévisionnel	**23382**	**453**

L'accompagement technique URBANISME

L'accompagnement technique en urbanisme sera particulièrement dédié à la mise en forme des 5 plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) suivis par l'ATIP, en vue de leur arrêt à la fin de l'année. Les équipes de l'ATIP seront fortement mobilisées, à la fois pour leur expertise sur l'écriture des PLU et pour leur appui à la gouvernance, à la concertation et au travail avec les personnes publiques associées sur ces véritables projets de territoire.

Ces mêmes expertises et appui seront naturellement déployés sur les 62 plans locaux d'urbanisme communaux également suivis par l'ATIP et qui, pour la plupart, entrent aussi en phase de finalisation.

La mise en œuvre de la réforme du contenu des PLU, entrée en vigueur en 2016, concernera quasiment tous ces documents. Les questions qu'elle suscite encore, les pistes d'expérimentation qu'elle ouvre, feront l'objet tout au long de l'année d'ateliers et de réflexions au sein de l'ATIP en lien avec l'activité d'application du droit des sols (ADS) et entre l'ATIP et ses partenaires, afin d'apporter aux collectivités concernées un conseil adapté et opérationnel.

Enfin, l'ATIP poursuivra en 2018 l'expérimentation relative à la numérisation des documents d'urbanisme en vue de leur versement sur le Géoportail de l'urbanisme. Cette démarche, qui doit permettre à terme l'accès de chacun à tous les documents d'urbanisme de France dans un format harmonisé, pose encore un certain nombre de questions pratiques que l'ATIP s'attachera à examiner.

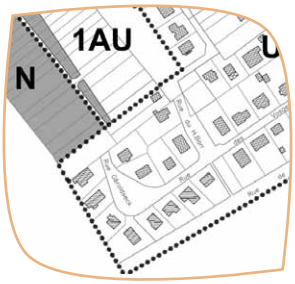

PLUi suivis par l'ATIP

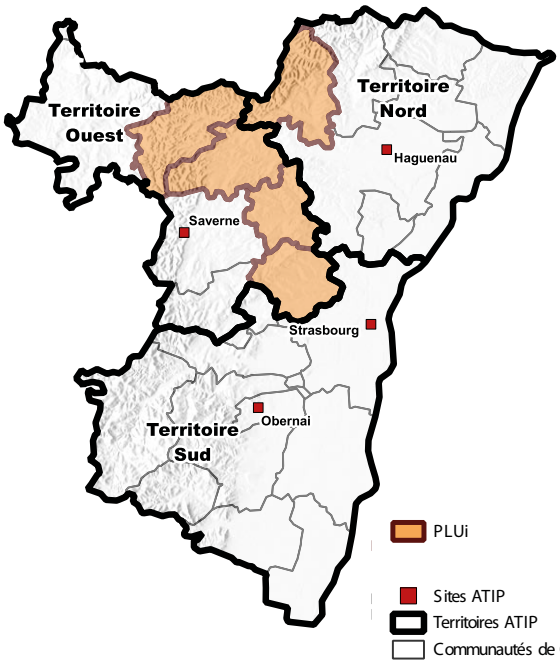

	Nb total d'opérations en urbanisme	PLUi	Révision/ Elaboration PLU	Autres
Territoire NORD	**27**	1	17	9
Territoire OUEST	**37**	4	11	22
Territoire SUD	**61**	0	34	27
TOTAL en cours	**125**	**5**	**62**	**58**

L'accompagement technique AMENAGEMENT

En 2018, l'accompagnement technique proposé par l'ATIP en aménagement se poursuit autour de trois types de missions :
-Le lancement d'études préalables et la réalisation d'études de faisabilité, en lien avec la planification ;
-Le suivi de projets de requalification d'espaces publics dans des contextes variés (centres bourg, entrées de ville, traverses) ;
-Le suivi administratif et opérationnel d'opérations engagées (ZAC, lotissements).
Parallèlement, la proposition de nouvelles missions d'accompagnement en aménagement aux collectivités membres doit contribuer à la construction d'une vision stratégique de leur territoire et à la définition des actions à mener à court et moyen terme.
Ces nouvelles missions vont permettre le renforcement du savoir-faire de l'ATIP autour de plusieurs thématiques :
-La définition d'une stratégie foncière en amont ou en parallèle de l'évolution du document d'urbanisme ;
-Une approche programmatique concertée et ouverte dans le cadre de la transformation de friches urbaines ;
-La définition d'une stratégie quant aux évolutions possibles de la fiscalité (secteurs majorés, passage à une TA intercommunale) et à la mise en place d'outils de participation au financement des équipements publics ;
-La réalisation d'études d'opportunité de travaux d'aménagement ou de création d'infrastructures lourdes.
Selon les thématiques abordées, l'ATIP coordonne son action avec celle d'autres structures d'ingénierie publique partenaires (EPFA, ADIRA, ADT…) afin d'assurer une approche pré-opérationnelle complète à ses membres.

	Nb total d'opérations en aménagement
Territoire NORD	**14**
Territoire OUEST	**11**
Territoire SUD	**32**
TOTAL en cours	**57**

L'accompagement technique DU DEPARTEMENT

L'ATIP apportera en 2018 des conseils et des appuis techniques et juridiques dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement pour faciliter la mise en œuvre des projets opérationnels du Département.

Dans le cadre des projets routiers, l'ATIP contribuera à la sécurisation juridique et environnementale des projets et à l'analyse de leurs enjeux d'aménagement.

Elle poursuivra sa mission d'expertise et d'animation dans le cadre des politiques départementales (Plan Départemental de l'Habitat, Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage...). Elle assurera la collecte, la mise en forme et la mise à disposition des données environnementales.

Par l'apport d'expertises, l'ATIP contribuera à l'élaboration et la mise en œuvre des Contrats Départementaux de Développement Territorial et Humain et du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Elle poursuivra son accompagnement par des formations et une veille juridique et technique dans ses domaines de compétences.

Le partenariat avec la DDT se poursuivra également afin de permettre au Département et aux communes de bénéficier d'une vision consolidée et régulière des montants de la taxe d'aménagement.

Enfin, l'ATIP participe à la construction et à l'animation du réseau départemental d'ingénierie publique.

Le traitement des paies

Après une année 2016 placée sous le signe d'un changement de logiciel et une année 2017 de stabilisation, 2018 sera l'année de la consolidation et de l'ouverture.
Un principe qui se déclinera à plusieurs niveaux, à travers :
-Une Unité Prestations aux Collectivités qui développe son expertise via des formations en lien avec les évolutions statutaires à venir ;
-Une politique d'ouverture vis-à-vis des collectivités utilisatrices du logiciel qui se traduira par l'organisation de formations in situ et la création d'un « club utilisateur » qui permettra d'aller à la rencontre des secrétaires de mairies et gestionnaires RH, pour réfléchir à des problématiques communes.

L'année 2018 sera également marquée par des nouveautés législatives importantes en matière de paie, avec en point d'orgue :
-La retenue à la source au 1er janvier 2019 ;
-La Déclaration Sociale Nominative (DSN) au 1er janvier 2020.

Le développement du module « absences » au cours de l'année 2018 s'inscrit dans ce cadre, l'objectif étant que les collectivités se familiarisent avec cette nouvelle fonctionnalité afin d'aborder l'échéance de la DSN en 2020 avec sérénité.

La formation des collectivités à l'utilisation du logiciel de paie Ciril se poursuivra en 2018. Au programme : la prise en main et l'approfondissement du module de base, puis, au deuxième semestre, l'utilisation du module absence.

La gestion des listes électorales

Après une année 2017 très dense (élections présidentielles et législatives), l'année 2018 ne connaîtra pas d'échéance électorale. Le prochain scrutin concerne les élections européennes, programmées en mai 2019.

Cette année de transition permettra à l'ATIP de se doter d'un nouveau logiciel moderne et ergonomique, et d'anticiper l'évolution législative à venir (mise en place du Répertoire Electoral Unique à compter du 1er janvier 2019).

Le logiciel choisi devra répondre aux spécificités de l'ATIP, rendre le meilleur service aux communes (simplicité d'utilisation, gestion en multi-collectivités…) et répondre aux nouvelles normes en vigueur (interface avec l'INSEE).

Cette mutation technique (migration des données de l'ancien logiciel vers le nouveau) s'accompagnera d'une campagne de formation de l'ensemble des communes adhérentes à la mission afin que la transition de l'ancien vers le nouveau logiciel puisse s'opérer sereinement.

Nombre de collectivités accompagnées

	Paies	Listes électorales
Territoire NORD	68	72
Territoire OUEST	80	89
Territoire SUD	111	116
Autre	13	2
TOTAL	**272**	**279**

Strasbourg, Florence Wiel, Directrice
tel : 03 88 76 63 63
Hôtel du Département, 1 place du Quartier Blanc
67000 Strasbourg
florence.wiel@atip67.fr
Secrétariat : Lucie Frey tel : 03 88 76 67 03

Haguenau, Marie-Paule Georgel, tel : 03 68 33 87 27
24 rue du Maire André Traband 67500 Haguenau
marie-paule.georgel@atip67.fr
Secrétariat : Véronique Obert, tel : 03 68 33 87 20

Saverne, Clémentine Albertoni tel : 03 88 76 66 69
1 route de Maennolsheim 67700 Saverne
clementine.albertoni@atip67.fr
Secrétariat : Valérie Hoffmann, tel : 03 68 33 87 06

Obernai, Paulette Albert, tel : 03 88 76 66 77
53 rue de Sélestat 67210 Obernai
paulette.albert@atip67.fr
Secrétariat : Sandrine Bauer, tel : 03 68 33 85 80

Antenne ADS de Molsheim, Nathalie Nouknaf, tel : 03 68 33 85 86
8 rue Jacques Coulaux 67125 Molsheim
nathalie.nouknaf@atip67.fr
Secrétariat : Sandrine Bauer, tel : 03 68 33 85 80

Gestion administrative et financière : Monique Oechsel,
tel : 03 88 76 65 63
monique.oechsel@atip67.fr

Paies et listes électorales : Gildas Mignot tel : 03 88 76 64 50
gildas.mignot2@atip67.fr
Systèmes d'information et Cartads : Eric Soeder, tel : 03 88 76 62 14
eric.soeder@atip67.fr